

## Séance extraordinaire du 16 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le lundi 16 mars 2020 à compter de 11 h 00 à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Dépôt de document
  - Travaux de remise à neuf d'une pompe verticale
2. Journalier classe 1 pour le service des Travaux publics / Embauche
3. Offre de services pour une planification financière stratégique / Octroi d'un mandat
4. Ordinateur (remplacement) pour la Cour municipale / Acquisition
5. Règlement 225-01 modifiant le règlement n° 225 concernant l'organisation d'un service incendie / Adoption
6. Règlement no 2020-275 abrogeant le règlement no 2020-272 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures ainsi que le prolongement d'un égout pluvial des rues des Érables et Leduc et un emprunt maximal de 1 010 000 \$ pour en acquitter les coûts / Adoption
7. Règlement n° 2020-276 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur les rues des Érables et Leduc ainsi que le prolongement d'un égout pluvial de la rue des Érables sur la rue Leclair pour une dépense de 1 013 102 \$ et un emprunt maximal de 855 000 \$ pour en acquitter les coûts / Adoption
8. Période de questions
9. Levée de la séance

### Résolution 2020-03-145

#### Dépôt de document

---

Mandat octroyé pour la remise à neuf de la pompe verticale n° 3 au bassin de surpression à Atelier Moteur Pompe de Longueuil pour le prix de 9 850 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 5640 datée du 11 mars 2020.

### Résolution 2020-03-146

#### Journalier classe 1 pour le service des Travaux publics / Embauche

---

**Considérant** la recommandation de la responsable du service des Travaux publics, M<sup>me</sup> Dominique Arpin;

**En conséquence,**

Séance extraordinaire du 16 mars 2020

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'embaucher, M. Nicolas Poulin au poste de journalier 1 au service des Travaux publics selon la grille salariale en vigueur pour les cols bleus de la Ville, le tout soumis à une période de probation de six (6) mois.  
Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2020-03-147

##### **Offre de services pour une planification financière stratégique / Octroi d'un mandat**

---

**Considérant** que le Conseil municipal demande la réalisation d'une planification financière stratégique afin d'avoir un portrait des impacts financiers des investissements dans les infrastructures de la Ville ainsi qu'un outil pour en prioriser les projets;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour une planification financière stratégique (cadre financier 2020-2025) pour la Ville de Saint-Césaire à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, division de Montréal, pour le prix forfaitaire de 19 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services n° M-20-048 datée du 28 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2020-03-148

##### **Ordinateur (remplacement) pour la Cour municipale / Acquisition**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de remplacer l'ordinateur de la Cour municipale par l'acquisition d'un nouveau poste auprès de Logimax service informatique de Saint-Césaire pour le prix de 1 430,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition datée du 10 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2020-03-149

##### **Règlement n° 225-01 modifiant le règlement n° 225 concernant l'organisation d'un service incendie / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 225-01 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Séance extraordinaire du 16 mars 2020**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 225-01 modifiant le règlement n° 225 concernant l'organisation d'un service incendie » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2020-03-150**

**Règlement n° 2020-275 abrogeant le règlement n° 2020-272 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures ainsi que le prolongement d'un égout pluvial des rues des Érables et Leduc et un emprunt maximal de 1 010 000 \$ pour en acquitter les coûts / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-275 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2020-275 abrogeant le règlement n° 2020-272 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures ainsi que le prolongement d'un égout pluvial des rues des Érables et Leduc et un emprunt maximal de 1 010 000 \$ pour en acquitter les coûts » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2020-03-151**

**Règlement n° 2020-276 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur les rues des Érables et Leduc ainsi que le prolongement d'un égout pluvial de la rue des Érables sur la rue Leclair pour une dépense de 1 013 102 \$ et un emprunt maximal de 855 000 \$ pour en acquitter les coûts / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-276 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2020-276 décrétant des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur les rues des Érables et Leduc ainsi que le prolongement d'un égout pluvial de la rue des Érables sur la rue Leclair pour une dépense de 1 013 102 \$ et un

**Séance extraordinaire du 16 mars 2020**

emprunt maximal de 855 000 \$ pour en acquitter les coûts » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

\_\_\_\_\_  
Guy Benjamin  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET DE L'ANNÉE POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LA RÉOLUTION SUIVANTE :

2020-03-145, 2020-03-146, 2020-03-147, 2020-03-148.

\_\_\_\_\_  
Micheline Quilès  
Trésorière